



100% assurances



adhérente Gamest

**Compte-rendu d'activité de l'année 2022
205^e EXERCICE**

Assemblée Générale Ordinaire du 09 juin 2023



Assemblée Générale Ordinaire

ORDRE DU JOUR

Les sociétaires délégués sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 9 juin 2023, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) **Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022**
- 2) **Approbation définitive du bilan et du compte de résultat au 31.12.2022**
- 3) **Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale**
- 4) **Quitus au Conseil d'Administration et à la Direction**
- 5) **Approbation des indemnités aux membres du Conseil d'Administration et de ses comités.**
- 6) **Renouvellement de mandat d'un administrateur**
- 7) **Nomination d'une nouvelle administratrice**
- 8) **Pouvoirs pour l'exécution des formalités**

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables

Siège Social : 6 bd de l'Europe B.P. 3169 – 68063 MULHOUSE CEDEX – Tél. 03 89 35 49 49

Entreprise régie par le code des assurances. Fondatrice du Groupe des Assurances Mutuelles de l'Est (GAMEST)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.	CLAUDE	WITZ	PRESIDENT
	BENOIT	STURNY	1 ^{ER} VICE-PRESIDENT
	PHILIPPE	EISER	2 ^E VICE-PRESIDENT
	MARC	BEYER	ADMINISTRATEUR
	JEAN-MARIE	COUETOUX	ADMINISTRATEUR
	GEORGES	ERNST	ADMINISTRATEUR
	ANTOINE	LEIMGRUBER	ADMINISTRATEUR
	THIERRY	MAGNO	ADMINISTRATEUR
MME	ANDREE	KOEHLI	ADMINISTRATEUR
M.	BERTRAND	FLATTOT	ADMINISTRATEUR SALARIE

DIRECTION GENERALE

M.	LAURENT	WERNER	DIRECTEUR GENERAL DE LA MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA
----	---------	---------------	--

HONORARIAT

M.	FRANCIS	SCHULLER	PRESIDENT
	BERNARD	ANTOINE	ADMINISTRATEUR

En application des dispositions de l'article R 322-55-5 du Code des Assurances relatif à l'administration des sociétés d'assurance mutuelle, sont mentionnés comme suit les autres mandats exercés par les administrateurs de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA :

M. Marc BEYER : Président du Directoire de la SA Léon BEYER

M. Jean-Marie COUETOUX, gérant de la SARL LOXODR'IM, gérant de la SCI GCG & Cie, gérant de la SCI de Roco, gérant de la SCI de l'Oppidum.

M. Philippe EISER, gérant de la SCP d'Huissiers de Justice, Administrateur de la Mutuelle AMELLIS, Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST, Administrateur du GAMEST.

M. Georges ERNST : Gérant de la SCI ZAHM.

M. Antoine LEIMGRUBER : Administrateur de la SOCAMI Alsace Lorraine Champagne (Groupe Banque Populaire), Administrateur de la MUTUELLE D'ASSURANCE DE LA VILLE DE COLMAR.

M. MAGNO Thierry : gérant de la société Les Epis du MOULIN ; gérant de la société Domaine de SYAM ; gérant de la société ARCOBALENO ; gérant SCI E.M.A. ; Directeur général NEC ACCESS BUREAU ; administrateur Ste MAXIMUS ; administrateur Ste GANAFOUL ; administrateur association H.A.R.P. (Habitants et Amis de la Rue PASTEUR à DOLE) ; Co-Président Syndic Château Le FLORILEGE, Administrateur suppléant du GAMEST.

Mme Andrée KOEHLI : Administratrice du GAMEST.

M. Benoît STURNY : Président de BSI Conseil, Président du GAMEST, Administrateur de la MUTUELLE D'ASSURANCE DE LA VILLE DE COLMAR, Président de la MUTUELLE DE L'EST, Membre du comité de gestion du GIE GIGAM.

M. Claude WITZ : Administrateur du GAMEST, Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST, Contrôleur de Gestion du GIGAM.



Assemblée Générale Ordinaire du 205^{ème} ANNIVERSAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers Sociétaires,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, ci-après, de l'activité du **205^e exercice** de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA relative aux opérations qui se sont réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

APERCU DE L'ANNEE 2022 ET PERSPECTIVES 2023

A. Contexte économique mondial

La crise sanitaire a depuis amplifié le durcissement du Marché de l'assurance, entraînant par la même occasion, des ajustements (tarifaires, de garanties, de couvertures du risque...) dans les différentes branches. Il convient donc d'appréhender les difficultés dans un environnement assurantiel très contrasté, ultra compétitif, et de pouvoir également y détecter les opportunités offertes par ces évolutions.

Cependant, force est de constater que tous les prix augmentent : les carburants, l'électricité, le gaz, les fruits et légumes, les hôtels, et maintenant, les taux d'intérêt.

La guerre en Ukraine, les confinements successifs en Chine, la pénurie d'énergie qui persiste et les chaînes de production perturbées, ont suscité un fort engouement pour les biens et les services, perturbant ainsi l'équilibre délicat entre l'offre et la demande. Ce qui a pour conséquence de faire grimper les prix à des niveaux record. L'inflation, soit la hausse globale des prix, commence à inquiéter de nombreux gouvernements.

De façon quasi synchronisée, les banques centrales du monde entier s'empressent de relever leurs taux d'intérêt directeurs dans l'espoir de maîtriser l'inflation galopante.

Ainsi, le durcissement des conditions financières entraîne inévitablement une baisse de la consommation dans la majorité des secteurs économiques. Lorsque la demande des biens et des services diminue, leurs prix ont tendance à baisser.

C'est exactement ce que les banques centrales ont l'intention de faire : réduire les dépenses pour freiner l'inflation.

Mais les effets de la politique monétaire peuvent prendre jusqu'à deux ans pour se concrétiser et ne sont donc pas susceptibles d'offrir une solution instantanée aux problèmes les plus urgents.

D'ailleurs, ce qui complique encore plus la situation, c'est que l'énergie est aujourd'hui le principal facteur de l'inflation, fortement alimentée par un élément sans rapport direct avec l'économie : l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

L'essence et l'électricité sont des produits de base que tout le monde utilise, quel que soit leur coût, si bien qu'une baisse rapide de la demande pour baisser les prix ne sera pas aussi simple.

Des banques centrales, comme la Fed, ont fait le pari de prendre des mesures radicales, même si cela risque d'impacter l'économie. Une politique monétaire agressive ressemble à une marche sur une corde raide : rendre l'argent plus cher peut ralentir la croissance, affaiblir les salaires et favoriser le chômage.

1. Pouvons-nous réellement envisager un retour de la croissance économique ?

Il convient de souligner que, ce qui impacte le plus le marché, c'est l'imprévisibilité du Monde, de plus en plus chahuté par de nouveaux risques sous-estimés, ou peu modélisables par les assureurs. Désormais, la compétition va revenir progressivement sur les risques à développement dit « court » (*dommages, transport, tout risque chantier...*).

Sur les risques à développement dit « long », jusque-là pénalisés par la faiblesse persistante des taux d'intérêt, l'inversion soudaine de la tendance de ces taux, laisse entrevoir des perspectives jusqu'alors inattendues ...

La palme revient au risque « Cyber », qui est à la limite de l'assurable. Il va y avoir une phase d'apprentissage pour mieux comprendre les enjeux, distinguer les bons des mauvais risques, aider les clients à améliorer leurs niveaux de protection, trouver les bons équilibres entre transfert et rétention, les bons niveaux de prime.

La crise sanitaire a, néanmoins, eu une conséquence majeure : les assureurs ont clarifié leurs contrats en vérifiant les clauses de garantie et d'exclusion pour éviter le flou autour des garanties de type « Perte d'Exploitation sans dommages ».

2. La poursuite de politiques économiques conjoncturelles

Quelles sont les prévisions 2023 dans le secteur de l'Assurance ?

De toute évidence, la récession et l'inflation conduiront les assureurs européens à redéfinir leurs stratégies.

Si 2021 a été une année difficile pour les assureurs, la fin de l'année a apporté un semblant de normalité. Les clients ont adopté les nouvelles capacités numériques telles que l'automatisation et les agents intelligents, que les assureurs et leurs partenaires agents/courtiers ont déployées tout au long de 2021. Après des mois de confinement dû à la pandémie, les perspectives du marché étaient positives, toutes les entreprises reprenant leurs activités et les consommateurs continuant à dépenser.

Mais, 2022 nous a pris par surprise !... L'Europe traverse une période de « stagflation » à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, à l'impact que cela a eu sur les prix de l'énergie, à une inflation record et à une stagnation du PIB. Cela aura un effet négatif sur les résultats des assureurs.

En 2023, les assureurs accorderont une importance encore plus grande aux décisions de priorisation des nouvelles initiatives et aux budgets associés.

En 2023, les dirigeants du secteur de l'assurance seront confrontés à des perturbations sans précédent.

Au cours de l'année à venir, les couvertures d'assurance seront réduites ou supprimées, les consommateurs et les petites entreprises étant confrontés à des contraintes de trésorerie. Les équipes techniques devront se préparer à faire face à des budgets réduits et à un examen réglementaire accru de la technologie qui les aidera probablement à prospérer en 2023. Alors que le marché du placement primaire des actions s'effondre, de nombreuses sociétés d'Insurtech se retireront du marché en procédant à des liquidations, à des regroupements ou à des acquisitions d'entreprises. Les assureurs seront contraints de rechercher d'autres sources de revenus.

Voici un aperçu de certaines des prévisions concernant le domaine de l'assurance en Europe pour 2023.

2.1 - Au moins la moitié des 10 plus grands assureurs proposeront des services « à valeur ajoutée » payants

De plus en plus d'assureurs introduiront de nouveaux services non liés à l'assurance, tels que des services à valeur ajoutée, afin de compenser le déclin des primes et des polices du portefeuille. Le nouveau service d'AXA, visant à atténuer les risques environnementaux en Europe, est un exemple de ces services à valeur ajoutée. Ceux-ci auront un impact plus important chez les assureurs de particuliers en 2023.

Les consommateurs qui dépensent la totalité de leur budget au Royaume-Uni, sont plus intéressés par des services tels que la réparation, l'achat, la sécurité et la planification anti sinistre de la part de leurs assureurs que les personnes qui se constituent une épargne de sécurité, le segment le plus à l'aise financièrement. Certains assureurs se sont lancés dans la course pour proposer des services à domicile innovants qui prévoient et préviennent les sinistres. L'avantage pour les assureurs ?... Ils obtiennent ainsi des informations sur les souscriptions car ils savent quels clients entretiennent leurs biens.

2.2 - Les dépenses informatiques augmenteront de 2 % par an, soit la moitié de ce que les équipes techniques avaient prévu

La réduction des coûts sera l'une des principales préoccupations des sociétés d'assurance jusqu'à la mi-2023. Selon certaines études réalisées, 70 % des décideurs des solutions logicielles d'assurance dans le monde ont déclaré que cela serait une priorité pour leur entreprise. Naturellement, les départements informatiques des assurances seront donc confrontés à des réductions budgétaires.

De même, 58 % des personnes interrogées ont déclaré que la réduction des coûts informatiques serait un objectif pour leur entreprise au cours de l'année à venir. Cependant, les réductions budgétaires ne seront pas appliquées uniformément à toutes les priorités technologiques et les assureurs continueront à augmenter les budgets informatiques (*bien que modestement*) en 2023. Les domaines d'investissement comprennent les outils de réduction des coûts opérationnels tels que l'automatisation intelligente et la robotique, le développement d'applications et les outils d'amélioration de l'expérience utilisateur, qui stimulent les revenus et l'expérience client. Même si la réduction de la dette technique restera une priorité absolue, certains assureurs seront prêts à supporter ce coût si cela permet d'acquérir de « nouvelles capacités » qui répondront aux besoins cruciaux des professionnels de l'assurance en 2023.

3. Le retour de l'inflation

L'année 2022 a été également celle de l'accélération de l'inflation aux États-Unis et en Zone Euro dans des proportions inégalées. Cette situation est le reflet d'un contexte géopolitique depuis février 2022. L'invasion de l'Ukraine par la Russie et les incertitudes associées ont eu un impact fort sur les prix de l'énergie, entraînant une inflation record et à une stagnation du PIB. On constate que cela a eu et aura un effet négatif sur les résultats des assureurs.

4. Une hausse voulue des taux directeurs par les Banques Centrales

A l'évidence, **les banques centrales augmentent leurs taux pour limiter les effets de l'inflation.** Une stratégie qui a des effets sur la valeur des monnaies et permet de revenir à des situations plus économiquement normales.

Que ce soit l'Union européenne, la Suisse ou les États-Unis, tous ont remonté les taux depuis le début de l'année 2022, une première en dix ans. C'est la Réserve Fédérale Américaine qui a lancé ce mouvement en augmentant au début de l'été, la base de son taux directeur deux fois en deux mois de 75 points, puis à nouveau de 75 points le 21 septembre pour des taux qui atteignent les 3,25 %. La FED a clairement indiqué qu'elle n'en resterait pas là.

La Banque Nationale Suisse (BNS) et la Banque Centrale Européenne (BCE) ont suivi la même courbe dans une moindre proportion afin d'amoindrir les effets de l'inflation. Avec un nouvel accroissement de 75 points décidé le 22 septembre dernier, le taux directeur de la BNS est repassé en territoire positif à + 0,5 %, *une première depuis 2014*. En conséquence, la Suisse subit une inflation bien moindre avec une hausse des prix inférieure autour de 3 %.

La BCE avait déjà augmenté de 50 points de base en juillet, puis de 75 points mi-septembre portant son taux directeur à 1,25 %. Il est constaté ainsi un retour à des taux d'intérêts au coût de l'argent, dans une situation saine et normale.

La hausse des taux directeurs est donc un choix de survie économique avant tout, alors même qu'il fait courir le risque d'une récession en particulier aux États-Unis, qui sont en situation paradoxale de baisse de leur PIB et de plein emploi. Le pic inflationniste était attendu sur la fin de l'année 2022 début 2023. Il faut casser l'inflation sans casser la croissance économique, analysent certains économistes. Les banques centrales doivent réaliser un exercice d'équilibrisme en luttant contre l'inflation sans asphyxier l'économie et pouvoir injecter de l'argent, pour que les entreprises comme les particuliers puissent continuer à alimenter le moteur économique.

B. Contexte du secteur de la réassurance

2023 s'ouvre sur un monde de l'assurance transformé : la survenance d'événements climatiques majeurs et les bouleversements de l'environnement économique et financier, ont impacté le résultat et le bilan des compagnies en 2022. Ils les obligent également à adapter, voire à repenser leurs politiques : souscription, tarification, financement, réassurance...

Dans ce dernier domaine, le renouvellement 2023 aura amorcé un tournant majeur dans le cycle de marché, mettant fin à une phase « surcapacitaire » d'au moins deux décennies. Les réassureurs ont bien évidemment redressé très significativement leurs tarifs, mais ils en ont également profité pour revoir fortement à la hausse leur point d'intervention. Ce qui amène naturellement les Cédantes à se questionner sur le risque conservé, leur appétit au risque et la manière de partager la volatilité et la valeur avec les réassureurs.

C. Contexte du secteur de l'assurance

Il convient de rappeler que la crise sanitaire a eu plusieurs conséquences brutales pour le monde de l'assurance dans ses relations avec ses clients.

La première a été durant le confinement, une distanciation forcée avec les clients ;

La deuxième, une détérioration de l'image des assureurs, essentiellement vis-à-vis de la clientèle de professionnels et d'entreprises, du fait de l'incompréhension de ces derniers de l'impossibilité des assureurs de couvrir les pertes d'exploitation causées par le ralentissement brutal, voire l'arrêt pour certains, de leur activité ;

La troisième, la mise en évidence de la nécessité de l'intégration de services dans leurs offres.

Cette crise accélère, par ailleurs, des tendances de fond déjà à l'œuvre : l'explosion des modes de consommation digitaux, le déluge des datas avec de nouvelles possibilités de Scoring quasi individualisées, dans un contexte économique et démographique qui tend l'équilibre financier des différents acteurs, chamboule les modèles classiques de l'assurance et pose de nouveaux défis aux assureurs.

D. Les évolutions incontournables d'un monde qui change

Les Assureurs sont confrontés maintenant à de nouvelles situations :

- **Le risque climatique est désormais une réalité**
- **Le risque pandémique, un nouveau risque à prendre en compte sur la durée**
- **La santé s'impose comme sujet majeur**
- **À nouvelles mobilités, nouveaux produits d'assurance**

E. Impact des pertes d'exploitation liées au COVID en 2022

Dans la continuité de l'Exercice 2021, le risque lié à la sollicitation de la garantie « Perte d'Exploitation » à la suite des arrêts imposés, des restrictions des plages horaires d'ouverture des activités des entreprises pendant la phase COVID et aux différents jugements des Tribunaux en 2022 sur l'interprétation des clauses litigieuses des assureurs, laissent « planer » des conséquences futures difficilement chiffrables avec certitude.

Dans un tel contexte, il a été constaté que de nombreuses déclarations ont été faites aux Compagnies d'assurance depuis 2020. Ce phénomène s'est légèrement accentué sur le marché en 2022 et ce, à titre conservatoire, afin d'éviter la prescription biennale. A quelques exceptions près, elles ont toutes donné lieu à un refus d'indemnisation au motif que la Perte d'Exploitation devait être la conséquence d'un dommage matériel.

Au sein du GAMEST, de tels dossiers sinistres ont été appréhendés selon plusieurs stades à la suite des déclarations effectuées et/ou sollicitations reçues :

- Cas 1 : « Sans Suite » car la garantie n'est pas mobilisable ;
- Cas 2 : En cas d'assignation, il a été retenu une provision à 50 % du montant de la réclamation en respectant le principe d'une probabilité de 50 % d'être condamné in fine ;
- Cas 3 : classés « Sans suite » à l'issue d'un jugement favorable au GAMEST et sans appel ;
- Cas 4 : En cas d'appel, approche identique au Cas 2 ci-dessus.

Le raisonnement qui est retenu pour l'évaluation « raisonnable » du risque d'indemnisation a été le suivant :

- Compte-tenu de la situation particulière, de l'impact médiatique autour de la position des assureurs et du risque d'interprétation plausible par les Tribunaux de la rédaction de la garantie Perte d'exploitation actuelle, nous avons souhaité avoir une approche ni trop pessimiste, ni trop optimiste d'une telle situation ;
- Nous considérons, dès lors qu'une assignation est/serait officielle, que l'interprétation de la garantie peut nous exposer à un risque de condamnation à 50 %, après un jugement sur le fond devant une Cour d'Appel à notre initiative ;

Nonobstant et à titre subsidiaire en cas de décisions malheureusement défavorables de la Cour d'Appel pour les Mutuelles, le GAMEST n'hésitera pas à faire appel en garantie les réassureurs. En effet, nous considérons qu'ils doivent suivre le sort des Cédantes car la rédaction des Traités de réassurance laisse également « planer » une certaine interprétation dans une telle situation.

Il convient de souligner, eu égard aux comportements de ce type de dossiers et des premiers jugements rendus par les Tribunaux au niveau du marché, que l'appréciation de la situation par le GAMEST pour l'évaluation des sinistres concernés, ne présente pas d'incohérences.

F. Contexte de l'Union GAMEST

Malgré la conjoncture inédite évoquée, l'Exercice **2022** fut une année de développement mitigée du chiffre d'affaires avec :

- L'arrêt choisi de certains partenariats avec des courtiers grossistes ;
- La séparation avec la Mutuelle SMAB ;
- Une progression du portefeuille « classique » en légère hausse ;
- Un contexte économique inflationniste peu propice au développement.

Cela étant, le Plan stratégique du GAMEST, initié en 2018, reste d'actualité avec quelques ajustements qui ont été nécessaires sur certains types de portefeuille.

Néanmoins, il se poursuit au travers des axes suivants :

- Le renforcement des efforts de rigueur dans la souscription ;
- La poursuite de la mutualisation des moyens mis à disposition avec la 6^{ème} année de plein exercice des Services mutualisés sinistres en dommages aux biens utilisés par 7 des 8 mutuelles adhérentes au 1^{er} janvier 2023 ;
- La réflexion du Comité GAMEST EXCELLENCE dans le cadre de la recherche d'un fonctionnement efficient ;
- La mise en place d'une démarche de « Révision Stratégique » au sein de l'Union GAMEST depuis novembre 2022 ;
- La validation d'un budget de fonctionnement GAMEST intégrant des investissements pour la consolidation des moyens techniques et humaines ;
- Une réflexion lancée pour la mise en place de produits communs avec le changement des moyens de distribution avec le projet de souscription digitalisée ;
- Des mesures tarifaires 2023 respectant la variation des indices notamment pour les garanties cédées en réassurance ;
- Le lancement d'une démarche d'amélioration technique du portefeuille des Mutuelles dans l'optique d'une meilleure approche des cessions et négociation des programmes de réassurance

L'encaissement de **66 182 K€** (*hors provision pour risques en cours*) s'inscrit ainsi en diminution de **17.41%** par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique principalement par l'arrêt souhaité de partenariats avec des courtiers « grossistes », notamment, sur les branches Automobile depuis le 31/12/2021 et le départ de la SMAB à effet du 1^{er} janvier 2022.

Le nombre de contrats assurés passe ainsi de 200 095 en 2021 à 178 356 en 2022 du fait de la séparation avec la SMAB au 01/01/2022 et à l'arrêt de certains partenariats comme évoqué ci-dessus. En revanche, grâce à la poursuite de notre stratégie de saturation de nos portefeuilles avec des produits fidélisant (*Protection juridique, Prévoyance...*), le développement s'est poursuivi sur le Portefeuille traditionnel.

Les sinistres ont représenté **79.10 %** des cotisations de l'année contre 75.39% en 2021.

La sinistralité s'est ainsi dégradée de 3.7 points par rapport à 2021. L'année ayant connu quelques sinistres incendie d'importance relative, une fréquence significative sur certains partenariats automobiles et des événements climatiques grêle en milieu d'année.

Sur le plan des placements financiers, notre approche prudente s'est poursuivie. Le résultat financier net (*y compris les frais de gestion interne et mandat de gestion*) a été de 641 k€ contre 765 k€ en 2021, soit une dégradation du résultat de l'ordre de 16.2 %. Pour rappel, 2021 avait été marquée par la vente de 2 obligations ayant générée un profit net de 182 k€, décisions totalement exceptionnelles puisque la politique du GAMEST reste de conserver les obligations jusqu'à l'échéance.

FOCUS ACTIVITE MALJ

Au 31/12/2022, le montant des cotisations acquises s'élève à 22 068 K€ en baisse de **- 5,42 %** par rapport au 31/12/2021.

Cette évolution négative résulte de notre décision de mettre un terme aux partenariats dont les résultats techniques sont déficitaires parmi lesquels les risques aggravés automobiles et le risque professionnel hôtellerie.

Les autres branches d'activités ont connu une stagnation ou une progression de l'encaissement grâce à la conjugaison de nos différents réseaux de distribution pour la promotion de nos solutions d'assurance avec des contrats généralistes et des produits de niche.

Notre volonté affichée de diversifier notre encaissement au travers de nouveaux produits et partenariats porte ses fruits en matière de résultats techniques et de développement en DOMMAGES DIVERS, PERTES FINANCIERES, MUTUELLE SANTE, HOSPITALISATION, PROTECTION JURIDIQUE DES COLLECTIVITES, GLOBALE BIJOUTIERS ou encore en RACHAT DE FRANCHISE AUTOMOBILE.

Les autres produits techniques comptabilisés au titre des frais d'établissement des contrats s'élèvent à **1 005 K€**. Ce produit évolue proportionnellement au nombre d'affaires souscrites et de sociétaires assurés.

NOS ACTIONS COMMERCIALES ont assuré un accroissement de **2 720 K€** de cotisations nouvelles dans un environnement concurrentiel fort.

L'accent a été essentiellement mis dans la recherche de nouveaux partenariats, vecteurs de croissance et de rentabilité pour notre société et sur la diversification de notre activité au travers des branches d'assurance de personnes et pertes pécuniaires afin de proposer une gamme de services complète à nos sociétaires et plus particulièrement dans la prestation des nouveaux risques liés à l'évolution de notre société.

LES CHARGES TECHNIQUES

La charge des sinistres de l'exercice, toutes branches réunies, s'élève à **15 802 K€** soit **71,61 %** des cotisations acquises (frais, accessoires et variation de la PREC inclus), pourcentage en hausse par rapport à l'exercice précédent qui était de 66,25 %.

Nous enregistrons une augmentation de notre S/P de **5 points**.

Pour 2022, notre activité a connu une amélioration des résultats techniques à l'exception des branches du particulier en HABITATION et pour l'AUTOMOBILE à la suite des sinistres d'intensité par rapport à l'exercice précédent.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les frais de production, de distribution et de gestion des sinistres constituent l'ensemble des charges de fonctionnement qui s'élèvent à **6 000 K€**, soit **27,19 %** du chiffre d'affaires. Cette augmentation résulte de la répartition de notre chiffre d'affaires selon les canaux de distribution et l'encaissement par branche.

La charge de distribution représente **17,53 %** en 2022 du chiffre d'affaires soit **3 869 K€** en baisse par rapport à 2021. Elle accompagne l'évolution de notre activité et comporte un élément de variabilité basé sur les critères de développement et de résultats techniques. Cette forme d'intéressement traduit une mécanique stimulante et se justifie pour une meilleure maîtrise de l'équilibre technique de nos opérations.

L'effectif salarié de la Société compte **18** salariés dont 5 cadres.

La masse salariale représente **4,63%** du chiffre d'affaires et les actions de formation s'intensifient pour le renforcement des compétences nécessaires au titre du plan de progrès à réaliser à court terme.

Le budget informatique annuel de la M.A.L.J. restant à sa charge est de **2 K€** en 2022.

Tout en sachant que la majorité des investissements dans ce domaine est mutualisée au sein du GIGAM.

L'ACTIVITE FINANCIERE

En 2022 les marchés actions ont été en baisse (**CAC 40 – 9,5 %**) et la faiblesse des rendements des produits de taux est restée d'actualité.

Les certificats mutualistes et nos comptes de dépôts représentent plus de **84%** de nos encours.

Notre politique vise à optimiser la poche sécuritaire tout en maintenant les liquidités nécessaires à nos activités.

C'est dans ces conditions que nous avons réalisé un produit financier de **137 K€** conforme à l'objectif recherché.

En perspective de la gestion future de nos placements, nous adoptons les lignes directrices suivantes :

- simplification du portefeuille afin d'en faciliter le pilotage en diminuant le nombre de lignes de placement
- réallocation des actifs au gré de la tendance du marché financier et des opportunités, tout en recherchant la diversification de ces derniers.

L'encours comptable des valeurs mobilières de notre Mutuelle s'établit au **31.12.2022** à **10 004 K€** par rapport à 7 856 K€ au 31.12.2021.

Les autres produits techniques s'élèvent à **716 K€**, par rapport à 717 K€ en 2021.

Ils sont stables en cohérence avec la composition du portefeuille et des contrats dans lesquels une part importante de la cotisation est dédiée à l'assistance.

LE RESULTAT

L'affectation prioritaire d'un **résultat positif** de **850 K€** aux capitaux propres du GAMEST, notre Union de Réassurance, vise à garantir la prudence et la solvabilité face aux engagements réglementaires liés à l'intégralité des activités des mutuelles du Groupe et à leur accorder sa caution solidaire.

Au titre de l'exercice 2022, la **participation** versée par le GAMEST à la M.A.L.J. s'élève à **5 821 K€**. Elle est déterminée en fonction du développement de son chiffre d'affaires, de la diversification, de la sinistralité de son activité ainsi que du réajustement de la participation relative aux exercices précédents suivant le déroulement des provisions de sinistres restant en cours.

Ce reversement correspond techniquement à **25,56 %** des primes acquises entraînant un **bénéfice technique de 564 K€**.

Après imputation du résultat non technique complété des produits nets financiers et après dotation des provisions réglementaires, le **résultat de l'exercice** de notre Mutuelle s'élève à **535 K€**.

Au terme de l'exercice **2022**, la valeur au bilan des **capitaux propres** de la M.A.L.J. s'élève à **10 596 K€**, en augmentation de **560 K€**.

Parallèlement les capitaux propres du GAMEST progressent de **9,52 %** au 31.12.2022, à **34 490 K€**.

PERSPECTIVES

L'année 2023 sera mise à contribution afin de consolider notre développement, pour préserver des résultats techniques et commerciaux équilibrés et accentuer la diversification de notre encaissement.

CONCLUSION

L'année 2022 a été une année satisfaisante pour notre Mutuelle. Elle confirme la rentabilité de nos activités, le renforcement de notre solvabilité et notre capacité d'adaptation après la crise sanitaire de la COVID 19.

Nous recueillons les fruits des actions concrètes engagées dans différents domaines :

- coût et modèle de distribution,
- surveillance portefeuille,
- charges d'exploitation,
- développement des produits à valeur ajoutée,
- lancement de nouvelles solutions d'assurance.

Notre environnement reste toujours aussi concurrentiel et les réformes législatives et réglementaires rendent d'autant plus difficiles nos actions au quotidien.

Nous sommes confiants dans notre capacité d'adaptation, de développement et dans la réussite des axes de progrès entrepris.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration en application des dispositions de l'article R 322-53 et R 322-55-1 du Code des Assurances

I) ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'**exercice 2022**.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **Claude WITZ, Président**
- **Benoît STURNY, 1^{er} Vice-Président**
- **Philippe EISER, 2^{ème} Vice-Président**
- **Marc BEYER**
- **Jean-Marie COUETOUX**
- **Georges ERNST**
- **Andrée KOEHLI**
- **Antoine LEIMGRUBER**
- **Thierry MAGNO**
- **Bertrand FLATTOT, Administrateur salarié.**

La composition du Conseil d'Administration traduit en son sein diverses compétences s'exerçant dans des domaines tels que l'informatique, le contrôle de gestion, la gestion d'entreprise, la gestion immobilière ainsi que la gestion des ressources humaines.

3 Administrateurs de la Société exercent également un mandat au Conseil d'Administration de l'Union du GAMEST, au sein duquel ils représentent la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA Il s'agit de :

- **Claude WITZ**
- **Andrée KOEHLI**
- **Philippe EISER**

2 Administrateurs de la Société exercent parallèlement un mandat d'administrateur au sein du Conseil de la MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE COLMAR Il s'agit de :

- **Benoît STURNY**
- **Antoine LEIMGRUBER**

3 Administrateurs de la Société exercent parallèlement un mandat d'administrateur au sein du Conseil de la MUTUELLE DE L'EST "La Bresse Assurances". Il s'agit de :

- **Benoît STURNY**
- **Philippe EISER**
- **Claude WITZ.**

Le Président de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA représente la Société à l'Assemblée Générale du Groupement Informatique (GIE GIGAM).

DIRECTION GENERALE

Depuis le 01.02.2014, la **Direction Générale** est assurée par **M. Laurent WERNER**.

FREQUENCE DES REUNIONS

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au minimum **4** fois dans l'année.

Au cours de **l'exercice 2022**, le Conseil d'Administration s'est réuni **4** fois, en conformité avec l'article **19** des statuts de la Société.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil leur sont communiqués avant la date de la réunion, de même que d'autres documents annexes ou complémentaires leur sont remis le jour même de la réunion.

FONCTIONNEMENT ET MODALITES DE CONVOCATION

Le Conseil d'Administration est convoqué par son Président par lettre simple adressée à ses membres, avec la mention de l'ordre du jour, au moins huit jours avant la date de la réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres du Conseil est présente.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

En 2022, le taux de présence des Administrateurs a été de **90%**.

Un règlement intérieur du Conseil d'Administration a été adopté en 2012.

Des commissions spécifiques ont été mises en place pour la préparation de certaines décisions. Leurs attributions s'exercent dans les domaines suivants :

- Patrimoine et Investissement
- Développement et Relations Extérieures
- Finance / Gestion
- Structure et Ressources Humaines.
- Union de réassurance.

REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de chaque réunion, le Directeur Général informe les membres du Conseil de la situation technique et financière du Groupe ainsi que de l'évolution des activités des Sociétés de l'Union.

Les réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu aux dates et sur les thèmes suivants :

- **Le 25 mars 2022**

- 1) **Approbation du PV de la réunion du 10.12.2021**
- 2) **Résultat GAMEST 2021**
- 3) **Résultat MALJ 2021 : rapport de direction exercice 2021**
- 4) **Activité MALJ au 28 février 2022**
- 5) **Point divers :**
 - Informations GAMEST
 - ESTASSUR : exercice 2021
 - Avancement du projet Websouscription
 - Réfection des locaux de la MALJ

- Le 06 juin 2022

- 1) Approbation du PV de la réunion du 25.03.2022
- 2) Renouvellement du mandat du Président et des Vice- Présidents
- 3) Suivi des objectifs au 30.04.2022
- 4) Actualités du GAMEST
- 5) Divers
 - Réfection locaux MALJ

- Le 13 octobre 2022

- 1) Approbation du PV de la réunion du 03.06.2022
- 2) Point sur le développement de la Société
- 3) Business Plan 2023 – 2027
- 4) Actualités du GAMEST
- 5) Divers
 - Souscription DROM et COM Multirisque Professionnelle et Globale Bijoutiers
 - Cooptation nouvelle administratrice

- Le 9 décembre 2022

- 1) Approbation du PV de la réunion du 13.10.2022
- 2) Activité MALJ au 30 novembre 2022
- 3) Actualités du GAMEST
- 4) Divers
 - Cooptation Mme Christine FUHRY
 - Certificats mutualistes
 - Travaux de rénovation locaux MALJ
 - Location locaux colmariens

Chacune des réunions donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui est communiqué à chaque administrateur avant la réunion suivante. Il est approuvé lors de cette réunion.

AUTORISATIONS SPECIFIQUES

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration doit autoriser préalablement la conclusion de certaines opérations. En 2022, aucune autorisation n'a été sollicitée ni délivrée à ce titre.

REMUNERATION

Les membres du Conseil d'Administration disposent d'indemnité de présence et de frais de déplacement au niveau du Groupe mais également au niveau des mutuelles adhérentes qu'il représente.

En 2022, le montant total des indemnités et défraiements perçus par les administrateurs en fonction à la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA s'est élevé à **12 832,27 euros**.

Le montant des indemnités des administrateurs de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA exerçant un mandat complémentaire au GAMEST s'élève à **32 997,05 euros**.

**Le Président du Conseil d'Administration
Claude WITZ**



RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1^{ERE} RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve dans toutes leurs parties, le bilan, les comptes de résultat et leurs annexes de l'exercice 2022 tels qu'ils lui ont été présentés.

2^E RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022 de **534 992 €** au compte "report à nouveau".

3^E RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Président concernant l'exercice 2022 et l'arrêté des comptes 2022.

4^E RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration et à la Direction Générale pour leur gestion au cours de l'exercice 2022.

5^E RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe, pour l'exercice 2023, une enveloppe globale d'un montant maximum de **20 000 euros** pour l'attribution des indemnités des Administrateurs, du Président et des vice-Présidents du Conseil d'Administration.

6^E RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Claude WITZ pour une période de 6 ans.

7^E RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la nomination de Mme Christine FUHRY pour une période de 6 ans.

8^E RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à tout porteur d'un extrait, d'un original, ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

A C T I F	E X E R C I C E 2 0 2 2			2 0 2 1
	Montant brut	Amortiss. et provisions pour dépréciation	Montant Net	Montant Net
ACTIFS INCORPORELS	43 357	42 933	424	582
PLACEMENTS				
Terrains et constructions	1 755 922	885 494	870 428	611 564
Placements financiers	10 169 593	120 913	10 048 680	7 739 640
	11 925 515	1 006 406	10 919 109	8 351 204
PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES				
Provisions pour primes non acquises	2 102 075		2 102 075	3 074 181
Provisions pour sinistres à payer	31 405 186		31 405 186	27 515 998
	33 507 261		33 507 261	30 590 178
CREANCES				
Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 368 645		1 368 645	3 026 071
Créances nées d'opérations de réassurance	226 740		226 740	189 670
Autres créances	600 360		600 360	92 764
	2 195 745		2 195 745	3 308 505
AUTRES ACTIFS				
Actifs corporels d'exploitation	886 480	783 705	102 775	98 636
Comptes courants et caisse	1 065 406		1 065 406	936 846
	1 951 887	783 705	1 168 182	1 035 482
COMPTES DE REGULARISATION				
Intérêts et loyers acquis non échus	6 628		6 628	6 736
Frais d'acquisition reportés	309 410		309 410	411 547
Charges constatées d'avance	10 634		10 634	14 669
	326 672		326 672	432 952
TOTAL GENERAL	49 950 436	1 833 044	48 117 392	43 718 903
Engagement hors bilan				
Engagement donné			-	-

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

PASSIF	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
CAPITAUX PROPRES		
Fonds d'établissement	1 204 099	1 178 650
Droit d'adhésion	-769	-2 321
Réserve spéciale de réévaluation	61 356	62 658
Réserve de capitalisation		
Réserve pour éventualités diverses	7 000 000	7 000 000
Participation au fonds d'établissement GAMEST	- 5 653 000	- 5 653 000
Report à nouveau	7 449 731	5 602 821
Résultat de l'exercice	534 992	1 846 910
	10 596 408	10 035 718
PROVISIONS TECHNIQUES		
Provisions pour primes non acquises affaires directes	2 102 075	3 074 181
Provisions pour sinistres à payer affaires directes	31 405 186	27 527 398
Provisions pour frais de gestion	946 596	960 270
	34 453 856	31 561 848
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	101 008	129 999
AUTRES DETTES		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	650 952	711 333
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 236 933	123 010
Dettes envers les Ets de crédit	-	-
Personnel	127 192	118 517
Etat et organismes sociaux	263 595	355 403
Créanciers divers	681 648	678 235
	2 960 320	1 986 498
COMPTES DE REGULARISATION		
Prix de remboursement à provisionner sur valeurs mobilières	5 801	4 840
	5 801	4 840
TOTAL GENERAL	48 117 392	43 718 903
	-	-

COMPTE DE RESULTAT

au 31 DECEMBRE 2022

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
Primes acquises					
Primes émises	+	20 119 540	20 119 540	-	-
Frais et accessoires émis	+	1 002 552	1 002 552	-	-
Variation des primes acquises non émises	+	10 750	10 750	-	-
Variation des primes à annuler	+	- 37 230	- 37 230	-	-
Variation des primes non acquises	+	972 106	972 106	-	-
	+	22 067 718	22 067 718	-	-
Produit des placements alloués	+	12 546		12 546	21 669
Autres produits techniques	+	716 305		716 305	716 624
Subvention d'exploitation	+	-			
Charges des sinistres					
Prestations et frais payés	-	12 250 367	11 451 018	799 349	796 097
Charges des provisions pour sinistres	-	3 875 514	- 3 889 188	- 13 674	- 109 049
	-	16 125 881	15 340 206	785 675	687 048
Frais d'acquisition et d'administration					
Frais d'acquisition	-	3 211 156		3 211 156	3 141 279
Frais d'administration	-	1 630 703		1 630 703	1 527 327
Commissions reçues des réassureurs	+				
Participation aux bénéfices GAMEST	+		- 5 820 716	5 820 716	7 269 056
	-	4 841 858	5 820 716	- 978 858	- 2 600 450
Autres charges techniques	-	358 419		358 419	355 274
Résultat technique de l'assurance non-Vie	+	1 470 411	906 796	563 615	2 296 421

COMPTE DE RESULTAT

au 31 DECEMBRE 2022

COMPTE NON TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

		Opérations 2022	Opérations 2021
Résultat technique de l'assurance Non-Vie	+	563 615	2 296 421
Produits de placements			
Revenu des placements	+	260 163	268 081
Profits provenant de la réalisation des placements	+	25 126	50 517
Reprise prov. dépréciation placements	+	9 378	52 502
	+	294 668	371 099
Charges des placements			
Frais de gestion internes et externes des placements et frais financiers	-	29 608	32 889
Intérêts des emprunts	-	-	-
Perte sur cession valeurs mobilières	-	13 294	47 111
Dotation provision pour dépréciation val. mobilières	-	67 669	17 508
Autres charges des placements	-	47 018	44 668
	-	157 589	142 175
Produits des placements transférés	-	12 546	21 669
Résultat exceptionnel			
Produits exceptionnels	+	6 170	6 470
Charges exceptionnelles	-	335	-
Impôts sur bénéfice	-	158 991	663 236
Résultat de l'exercice	+	534 992	1 846 910

VALEURS MOBILIERES DETENUES EN FRANCE ET ADMISES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES.

Valeurs estimées conformément aux dispositions de l'Article R 332-19 et R 332-20

CODE	NOMBRE	DESIGNATION DES VALEURS	BANQUE	VALEUR INSCRITE AU BILAN AU 31/12/2022			VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2022
				VALEUR BRUTE (coût d'achat)	CORRECTIONS DE VALEUR (Provision pour dépréciation)	VALEUR NETTE	
230 ACTIONS ET TITRES COTES			BANQUE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2022
FR0010557264	500	AB SCIENCE	BPBFC	8 820	5 275	3 545	3 545
FR0000120073	27	AIR LIQUIDE	BPBFC	3 712	0	3 712	3 575
FR0013285012	309	ALL.EUR HIGH YIELD MC FC	BPBFC	34 407	0	34 407	30 934
FR0010220475	86	ALSTOM	BPBFC	3 680	1 717	1 963	1 963
FR0000071946	27	ALTEN	BPBFC	3 005	0	3 005	3 154
FR0013412269	101	AM ETF PEA NASD 100	BPBFC	3 459	0	3 459	2 976
FR0013412012	225	AM PEA MSCI EM.ASIA	BPBFC	5 776	0	5 776	4 703
US04010L1035	500	ARES CAPITAL	BPBFC	6 706	0	6 706	8 632
NL0010273215	5	ASML HOLDING	BPBFC	2 865	0	2 865	2 519
LU1704650164	48	BEFESA	BPBFC	2 585	0	2 585	2 157
FR0000063935	1 0000	BONDUELLE	BPBFC	15 800	0	15 800	13 380
FR0000120503	530	BOUYGUES	BPBFC	17 010	0	17 010	14 861
FR0010828137	1 295	CARMILA	BPBFC	19 390	0	19 390	17 275
DE0005313704	32	CARL ZEISS MEDITEC	BPBFC	4 835	0	4 835	3 792
FR0000125585	2 000	CASINO GUICHARD PERRACHON	BPBFC	43 780	24 260	19 520	19 520
NL0010949392	1000	CNOVA	BPBFC	9 213	6 123	3 090	3 090
FR0010667147	500	COFACE	BPBFC	5 820	0	5 820	6 070
DE000A265625	268	CR CAPITAL	BPBFC	8 132	0	8 132	7 852
FR0000130452	38	EIFFAGE	BPBFC	3 365	0	3 365	3 493
FR0000031023	60	ELECTRICITE DE STRASBOURG	BPBFC	5 949	0	5 949	5 988
BE0003822393	23	ELTA GROUP	BPBFC	2 087	0	2 087	3 054
FR0011950732	2 500	ELIOR GROUP	BPBFC	6 750	0	6 750	8 250
FR0012435121	212	ELIS PROMESSES	BPBFC	3 377	0	3 377	2 930
FR0000793510	183	ELYSEES PIERRE	HSBC	102 294	0	102 294	141 917
FR0010208488	2 000	ENGIE	BPBFC	29 740	0	29 740	26 776
FR0000121667	16	ESSILORLUXOTTICA	BPBFC	2 384	0	2 384	2 707
NL0011585146	16	FERRARI	BPBFC	2 707	0	2 707	3 203
NL0011279492	250	FLOW TRADERS	BPBFC	8 351	2 941	5 410	5 410
FR0000792780	167	FRUCTIPIERRE SCPI	BPBFC	69 586	0	69 586	92 485
FR0011726835	39	GTT	BPBFC	3 314	0	3 314	3 892
FR0013535952	40	MULTIBONDS SP R FCP 4DEC	BPBFC	0	0	0	2 223
FR0013535325	185,5641	HB20 MULTISTRATEGIES SP NC FCP 4D	BPBFC	0	0	0	1 778
FR0000052292	3	HERMES INTERNATIONAL	BPBFC	3 665	0	3 665	4 335
ES0144580Y14	842	IBERDROLA	BPBFC	8 988	0	8 988	9 203
ES0144580Y14	244	IBERDROLA	BPBFC	2 508	0	2 508	2 667
FR0000121485	6	KERING	BPBFC	4 560	1 707	2 853	2 853
FR0000032278	35 000	LATECOERE AVIATION	BPBFC	36 673	25 193	11 480	11 480
FR0000120321	10	L'OREAL	BPBFC	3 878	0	3 878	3 336
FR0010241638	1 150	MERCIALYS	BPBFC	11 950	0	11 950	11 236
FR001400AJ45	112	MICHELIN	BPBFC	3 818	907	2 910	2 910
FR001400D902	3 000	MS CREDIT AG 15.8%-131032	BPBFC	3 000	0	3 000	3 200
IE00897IPT29	291	MUZ GL HIGH YIELD HED.EUR	BPBFC	34 539	0	34 539	29 740
FR0000133308	1 100	ORANGE	BPBFC	10 684	0	10 684	10 209
FR0000075392	1 000	ORAPI	BPBFC	10 040	5 260	4 780	4 780
FR0011027135	800	PATIMOINE ET COMMERCE REGRT	BPBFC	13 660	0	13 660	12 120
FR0000120693	16	PERNOD RICARD	BPBFC	2 874	0	2 874	2 940
XS2534035352	2	PHOENIX MS 1.20% 2023	BPBFC	2 000	0	2 000	1 970
FR0013252186	1 6000	PLASTIQUE DU VAL DE LOIRE	BPBFC	8 314	0	8 314	5 312
FR0000060618	2 000	RALLYE	BPBFC	25 433	20 073	5 360	5 360
FR0000120388	1 500	RECYLEX	BPBFC	18 930	18 930	0	0
FR0013269123	600	RUBIS	BPBFC	14 244	0	14 244	14 760
FR0000125007	300	SAINT GOBAIN	BPBFC	11 946	0	11 946	13 695
FR0000060071	50	SAMSE	BPBFC	9 250	0	9 250	9 375
NL0011821392	66	SIGNIFY	BPBFC	3 119	1 048	2 071	2 071
BE0003717312	9	SOFINA	BPBFC	3 256	1 406	1 850	1 850
FR0013379484	286	SOLUTIONS 30	BPBFC	1 314	826	488	488
NL00150001Q9	1	STELLANTIS	BPBFC	14 219	0	14 219	13 270
DE0008303504	195	TAG IMMOBILIEN	BPBFC	4 654	3 482	1 173	1 173
NL0014559478	236	TECHNIP ENERGIES	BPBFC	2 858	0	2 858	3 462
FR0000051807	11	TELEPERFORMANCE	BPBFC	3 599	0	3 599	2 450
GA0000121459	40	TOTAL ENERGIES EP GABO N	BPBFC	6 310	0	6 310	6 320
FR0000120271	100	TOTALENERGIES SE	BPBFC	5 982	0	5 982	5 865
FR0013506730	1706	VALLOUREC	BPBFC	24 391	0	24 391	20 933
FR0000031775	450	VICAT	BPBFC	12 008	0	12 008	10 553
CH0012335540	100	VONTOBEL HOLDING NOM.	BPBFC	6 233	0	6 233	6 215
GB00B15KY328	500	WISDOM.COMM.SECUR.PERP.SIL	BPBFC	10 000	0	10 000	9 792
TOTAL ACTIONS ET TITRES COTES				777 794	119 146	658 648	700 027

2302 ACTIONS ET PARTS D'AUTRES O.P.C.V.M.			DEPOSITAIRE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2022
FR001333250 9	231	PARTS SOC. BP	BPALC	1 475	-	1 475	1 732
	5,88	SLFDS F O.H.Y.23 I D FCP3DEC	BPBFC	60 172	-	60 172	54 399
TOTAL ACTIONS ET PARTS D'AUTRES O.P.C.V.M.				61 648	-	61 648	56 132

2318 COMPTE A TERME			DEPOSITAIRE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2022
		CAT LA BANQUE POSTALE CCP	BQUE POSTALE	300 000	-	300 000	300 000
		CAT BP ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE	BPALC	700 000	-	700 000	700 000
TOTAL COMPTE A TERME				1 000 000	-	1 000 000	1 000 000

2343 LIVRET ASSOCIATION INSTITUTIONNEL			DEPOSITAIRE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2022
		Livret association institutionnel	BPBFC	12 285	-	12 285	12 285
		Livret association institutionnel	BPALC	3 248 250	-	3 248 250	3 248 250
219 717				3 260 535	-	3 260 535	3 260 535

232200 PRETS			DEPOSITAIRE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2022
		PRET ACTION LOGEMENT		52 321		52 321	52 321
		AVANCE TRESORERIE ESTASSUR		380 000		380 000	380 000
		PRET KUHN COURTAGES		144 577		144 577	144 577
TOTAL COMPTE PRETS				576 898	-	576 898	576 898

ACTIONS ET TITRES NON COTES			DEPOSITAIRE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2022
	1	PARTS GIE GIGAM		500		500	500
	300	PARTS ESTASSUR		234 000		234 000	234 000
	4 000	GAMEST CERTIFICATS MUTUALISTES		4 000 000		4 000 000	4 000 000
TOTAL COMPTE PARTICIPATION				4 234 500	-	4 234 500	4 234 500

VALEURS MOBILIERES DETENUES EN FRANCE ET ADMISES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Valeurs estimées conformément aux dispositions de l'Article R 332-19 et R 332-20

212 IMMEUBLES DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION			DEPOSITAIRE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2022
		IMMEUBLE SIEGE 6 BOULEVARD DE L'EUROPE		1 065 107	644 748	420 360	2 800 000
		LOCAUX RUE STANISLAS		350 886	199 372	151 514	300 000
		PARKING		3 000	3 000	0	10 000
		IMMEUBLE PASTEUR DOLE		54 030	36 065	17 426	90 000
TOTAL CPTÉ IMMEUBLES DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION				1 473 024	883 725	589 299	3 200 000

SOUS-TOTAL R.332-20				10 384 399	1 002 871	9 381 528	12 028 452
----------------------------	--	--	--	-------------------	------------------	------------------	-------------------

231 OBLIGATIONS			ECHÉANCE	VALEUR BRUTE	SURCOTE DECOTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2022
FR0000140030	150	TPCie Saint-Gobain TPA Mai 1983 (1 ^{ère} tranche)		24 468	0	24 468	19 500
FR0000140063	50	TP Cie B.N.P. TPA Juillet 1984 (1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche)		7 866	1 766	6 100	6 100
				32 334	1 766	30 568	25 600
FR0012074284	1	CASINO GP 2.798 %14-05082026 EMTN	05/08/2026	103 700	1 550	102 150	49 075
XS1388625425	100	FIAT CHYSLER 3.75%16-29032024	29/03/2024	104 200	2 328	101 872	100 254
FR0011801596	1	RALLYE 4%14-280232	28/02/2032	17 984	-	17 984	1 000
				225 884	3 879	222 005	150 329
TOTAL OBLIGATIONS				258 218	5 645	252 573	175 929
SOUS-TOTAL R.332-21				258 218	5 645	252 573	175 929

RECAPITULATION DES VALEURS MOBILIERES ET TITRES

		VALEUR BRUTE	SURCOTE DECOTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2022
230000	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES	777 794	119 146	658 648	700 027
230200	ACTIONS ET PARTS AUTRES OPCVM	61 648	-	61 648	56 132
231800	COMPTE A TERME	1 000 000		1 000 000	1 000 000
234300	LIVRETS ASSOCIATION	3 260 535	-	3 260 535	3 260 535
232	PRETS	576 898	-	576 898	576 898
250+260	PARTICIPATION	4 234 500	-	4 234 500	4 234 500
212+219	IMMEUBLES D'EXPLOITATION ET DE PLACEMENT	1 473 024	883 725	589 299	3 200 000
231	OBLIGATIONS	258 218	5 645	252 573	175 929
TOTAL VALEURS MOBILIERES ET TITRES		11 642 617	1 008 516	10 634 101	13 204 020

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2022

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

La MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA est soumise depuis le 1.1.1995 au plan comptable spécifique aux Sociétés d'Assurances.

La présente annexe est établie conformément aux dispositions du code des assurances (décret du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994, respectivement articles R 341-2 et A 344-3 2°)

La MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA est intégralement réassurée par l'Union de Réassurance du GAMEST. La présentation du bilan prend en compte la cession de l'ensemble des cotisations et des sinistres à l'Union de Réassurance.

Les comptes de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA font partie intégrante des comptes combinés du GAMEST.

POSTES DU BILAN

◆ ACTIF

Actifs incorporels :

Ce poste comprend :

- les logiciels qui font l'objet d'un amortissement annuel d'un tiers

Immobilisations corporelles :

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes correspondant aux durées d'utilisation des immobilisations :

- agencement, aménagements, installations : 10 ans
- matériel informatique : 3 ans
- mobilier ou matériel de bureau : 4 à 10 ans.

Placements immobiliers :

Les immeubles sont inscrits à leur valeur d'achat pour l'appartement et les locaux de COLMAR ainsi que pour le parking de Mulhouse. Le Siège de la Société a été réévalué en 1979.

La Mutuelle Alsace Lorraine Jura a tenu compte des nouvelles règles comptables applicables à compter du 1^{er} janvier 2005 en application du règlement C.R.C. N° 2004-06. En ce qui concerne les immeubles, l'approche par composants introduite par le règlement C.R.C. 2002-10 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs a été appliquée de la façon suivante.

Les immeubles ont été décomposés comme suit :

- Inscription des terrains estimés entre 5 et 10 % de la valeur des immeubles. Ces terrains n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

- Décomposition des bâtiments selon la règle suivante :
 - Gros œuvre : 65 % amorti entre 80 et 120 ans
 - Clos et couvert : 10 % amorti entre 30 et 35 ans
 - Lots techniques : 15 % amorti sur 25 ans
 - Second œuvre : 10 % amorti sur 15 ans.

Autres placements :

Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée aux charges ou produits de l'exercice sur la durée de vie résiduelle des titres.

Les actions sont inscrites au bilan sur la base du prix d'achat. Pour les actions en situation de moins-value durable, une provision pour dépréciation durable est constituée par rapport à la valeur de réalisation.

La rubrique "amortissements et provisions" inclut au niveau des placements financiers l'amortissement des écarts d'acquisition des obligations.

Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Provisions pour primes non acquises : elles sont prises en charge à 100 % par l'Union de Réassurance.

Provisions pour sinistres à payer et Prévisions de recours à encaisser : elles comprennent la prise en charge à 100 % par l'Union de Réassurance des provisions pour sinistres survenus depuis 1997 pour la partie MAL et depuis 2012 pour l'ancienne activité de Jurassurance.

Créances nées d'opérations d'assurance directe : elles comprennent les créances sur courtiers agents ou provenant de la facturation directe des services à l'Union. La provision pour dépréciation sur quittances contentieuses a été directement prise en charge par l'Union de Réassurance GAMEST.

Comptes de régularisation :

1) Intérêts et loyers acquis non échus : **6 628 €**

2) Frais d'acquisition reportés : **309 410 €**

Les frais d'acquisition reportés bruts ont été calculés en appliquant au montant des frais d'acquisition de la Mutuelle Alsace Lorraine Jura le taux de report des cotisations brutes, c'est-à-dire le rapport de la provision pour primes non acquises brutes aux primes émises brutes.

Le montant des frais d'acquisition pris comme base inclut 55 % des commissions versées aux agents et courtiers représentant leur quote-part d'activité consacrée à l'acquisition.

◆ PASSIF

Capitaux propres

Affectation du résultat 2021

Le résultat de l'exercice de la MALJ de 2021 d'un montant de 1 846 910 K€ a été affecté comme indiqué ci-dessous :

Report à nouveau :

Le report à nouveau :	5 602 821 €
a été augmenté du résultat de 2021 pour :	1 846 910 €
solde du report à nouveau au 31/12/2022	7 449 731 €

Provisions techniques :

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

a) Provision pour primes non acquises :

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance. Elle est calculée sur la base de méthodes statistiques.

b) Provision pour sinistres à payer et Prévisions de recours à encaisser :

La provision pour sinistres à payer est calculée dossier par dossier pour l'ensemble des risques, conformément aux articles R 331-6-4, R 331-15, R 331-16.

Cette provision est calculée sur la base d'une méthode retenue au niveau au GAMEST mais appliquée sur les chiffres réels et propres au type de gestion de chaque société. Elle se calcule sur le volume des sinistres et des frais techniques restant à payer, de même que sur le montant des recours à percevoir. Cette provision reste à la charge de la MALJ.

A compter de 2015, le taux de chargement appliqué est celui constaté par la MALJ au cours de l'exercice et intègre également celui constaté dans les comptes du GAMEST. Pour 2022, le taux de la MALJ s'établit à **3,01 %**, le minimum de 5% n'étant plus appliqué et ce respect des normes comptables.

Les sinistres individuels dont la provision (indemnités + recours) est supérieure à 1 000 000 € sont écartés au-delà de ce montant pour le calcul.

c) Provision pour indemnité de fin de carrière :

La Mutuelle Alsace Lorraine Jura a constaté sous forme de provision la totalité de ses engagements de retraite des collaborateurs salariés, sous déduction des sommes versées à ce titre auprès des banques.

d) Provision pour médailles du travail :

La Mutuelle Alsace Lorraine Jura a constaté au passif une provision pour médailles du travail d'un montant de **25 935 €**.

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS

Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à **22 067 718 €**. Les cessions sont de 100 % pour l'Union de Réassurance GAMEST.

A compter de 2015, le montant des « Frais et accessoires émis » est dorénavant rattaché aux primes acquises.

Le volume des provisions pour PANE (Primes acquises non émises) est dorénavant identifié au compte de résultat technique, de même que le total des provisions pour primes à annuler.

Autres produits techniques

Ils comprennent les commissions FILASSISTANCE.

Conformément aux nouveaux traités de réassurance entre la Mutuelle Alsace Lorraine Jura et l'Union de Réassurance GAMEST, les compléments de primes sont reversés en totalité à l'Union de Réassurance pour un montant de **1 002 552 €** au titre de l'exercice.

Participation aux bénéfices du résultat

Le mode de calcul de la répartition financière au résultat perçu par les cédantes de l'Union du GAMEST a été modifié suivant décision du Conseil de Surveillance de l'Union réuni le 30 octobre 2013. Plus particulièrement, il a été introduit, dans le mode de répartition, un calcul économique de la participation revenant à chaque cédante au regard de sa contribution au résultat de l'Union. Ce nouveau mode de répartition approuvé par l'ACPR en date du 24 décembre 2013 s'est appliqué, pour la première fois, lors du calcul de la participation financière perçue par les cédantes de l'Union au titre de l'arrêté des comptes annuels de l'Union pour l'exercice 2013. Il en résulte ainsi, au titre de l'exercice 2022, une répartition d'un montant de **5 820 716 €** au bénéfice de la Mutuelle Alsace Lorraine Jura.

Produits financiers : règle d'allocation

Le résultat de la gestion des placements est ventilé comme suit : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques figurent dans le "compte technique" et ceux issus des capitaux propres dans le "compte non technique".

Du fait de la cession à 100 % des primes, les produits financiers concernent principalement le compte non technique.

Produits exceptionnels

Ils comprennent notamment :

- la vente de matériel informatique : pour 540 €
- le remboursement des dégâts des eaux dans l'appartement au 5^{ème} étage: pour 1 749 €
- la reprise provision M. LOUP : pour 3 881 €

Le total des produits exceptionnels sur l'exercice 2022 s'établit à **6 170 €**.

CHARGES

Charges de Sinistres :

Les charges de sinistres sont de **16 125 881 €** (toutes survenances confondues). Les cessions de sinistres aux réassureurs comprennent la mise à la charge de l'Union de Réassurance GAMEST de l'ensemble des sinistres et provisions des sinistres survenus au cours de l'exercice.

Les frais de gestion pour sinistres sont calculés sur la base d'une méthode retenue au niveau au GAMEST mais appliquée sur les chiffres réels et propres au type de gestion de chaque société. Elle se calcule sur le volume des sinistres et des frais techniques restant à payer, de même que sur le montant des recours à percevoir. Cette provision reste à la charge de la MALJ.

A compter de 2015, le taux de chargement appliqué est celui constaté par la MALJ au cours de l'exercice et intègre également celui constaté dans les comptes du GAMEST. Pour 2022, le taux de la MALJ s'établit à **3,01 %**, le minimum de 5% n'étant plus appliqué et ce respect des normes comptables.

Les sinistres individuels dont la provision (indemnités + recours) est supérieure à 1 000 000 € sont écartés au-delà de ce montant pour le calcul.

Prestations de santé réglées par les organismes d'assurance complémentaire

Dans le cadre du dispositif "tiers payant de la carte sésame vitale" et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

Frais d'acquisition et d'administration

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la Société utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables. Les principales clés sont les suivantes : superficie des locaux, masse salariale, effectif ainsi que temps passé.

La quote-part des frais d'acquisition a en particulier été déterminée comme suit :

- 55 % des commissions versées aux agents et courtiers
- totalité des salaires et charges des commerciaux
- prise en compte des frais de personnel directement affectés à l'acquisition
- affectation au jour le jour des frais d'acquisition directement ventilables
- application de clés de répartition en vue de l'imputation aux frais d'acquisition des charges non directement affectables comprenant notamment le téléphone, la maintenance informatique, l'affranchissement et les charges locatives (EDF etc...)

Charges exceptionnelles

- Valeur nette comptable des immobilisations cédées pour 335 €

NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

BILAN ACTIF et PASSIF

Immobilisations incorporelles (Valeurs brutes) :

Rubrique	31.12.2021	Acquisitions	Cessions	31.12.2022
Logiciels	27 913	-	-	27 913
Actis incorporels	10 062	-	-	10 062
Autres actifs incorporels	5 382	-	-	5 382
TOTAL	43 357	-	-	43 357

Placements immobiliers (Valeurs brutes) :

Rubrique	31.12.2021	Acquisitions	Cessions	31.12.2022
Constructions	1 398 357	304 920	-	1 703 277
Terrains	52 645	-	-	52 645
TOTAL	1 451 002	304 920	-	1 755 922

Actifs corporels d'exploitation :

Rubrique	31.12.2021	Acquisitions	Cessions	31.12.2022
Mobilier/Matériel	299 717	32 083	8 587	323 213
Matériel de transport	37 140	-	-	37 140
Dépôts versés	2 344	-	-	2 344
Agencements	527 954	6 001	10 172	523 783
TOTAL	867 155	38 084	18 759	886 480

Amortissements :

Rubrique	31.12.2021	Dotation	Reprises	31.12.2022
Immobilisations incorporelles	42 775	158	-	42 933
Actif immobilier	839 437	46 056	-	885 494
Actif financier	77 577	67 669	24 333	120 913
Immobilisations corporelles d'exploitation	749 211	24 324	18 424	755 112
Matériel de transport	19 308	9 285	-	28 593
TOTAL	1 728 308	147 493	42 757	1 833 044

Autres immobilisations et placements :

Rubrique	31.12.2021	Acquisitions	Cessions	31.12.2022
Actions cotées	715 079	163 547	100 831	777 795
Actions / parts /OPCVM	61 648	-	-	61 648
Prêts	594 142	-	17 244	576 898
Actions et titres non cotés	229 725	7 020	2 245	234 500
Obligations cotées	258 218	-	-	258 218
Autres placements	3 258 405	1 002 130	-	4 260 535
Certificats mutualistes	2 700 000	1 300 000	-	4 000 000
TOTAL	7 817 216	2 472 697	120 320	10 169 593

Provision pour dépréciation durable :

Rubrique	31.12.2021	Dotation	Reprises	31.12.2022
Provision pour dépréciation durable	77 577	43 336	-	120 913
TOTAL	77 577	43 336	-	120 913

Créances et dettes des cessionnaires et rétrocessionnaires :

Créances

Rubrique	31.12.2021	Augm.	Dimin.	31.12.2022
Part Primes non acquises	3 074 181	-	972 106	2 102 075
Part Prévisions de recours à encaisser	- 4 600 107	7 564 616	4 600 107	- 1 635 597
Part Sinistres à payer	32 116 104	1 275 333	350 654	33 040 783
TOTAL	30 590 178	8 839 949	5 922 866	33 507 261

Provisions techniques brutes :

Rubrique	31.12.2021	Augm.	Dimin.	31.12.2022
Prov. Primes non acquises	3 074 181	-	972 106	2 102 075
Prov. Sinistres à payer	32 127 504	1 275 333	362 054	33 040 783
Prév. Recours à encaisser	-4 600 107	7 564 616	4 600 107	-1 635 597
Provision Frais de gestion	960 270	-	13 674	946 596
TOTAL	31 561 848	8 839 949	5 947 941	34 453 856

Capitaux propres :

Rubrique	31.12.2021	Augm.	Dimin.	31.12.2022
Fonds d'établissement	1 178 650	27 770	2 321	1 204 099
Droit d'adhésion	-2 321	4 642	3 090	-769
Réserve de capitalisation	-	-	-	-
Réserve de réévaluation	62 658	-	1 302	61 356
Réserve pour éventualités diverses	7 000 000	-	-	7 000 000
Participation au fonds d'établissement GAMEST	- 5 653 000	5 653 000	5 653 000	- 5 653 000
Report à nouveau débiteur				
Report à nouveau créateur	5 602 821	1 846 910	-	7 449 731
Résultat de l'exercice	1 846 910	534 992	1 846 910	534 992
TOTAL	10 035 718	8 067 314	7 506 624	10 596 408

Etats des provisions pour risques et charges :

Rubrique	31.12.2021	Augm.	Dimin.	31.12.2022
Provision pour risque incertain	39 553	-	3 881	35 672
Provision pour indemnité de fin de carrière	58 979	-	19 578	39 401
Provision Médaille du travail	31 467	-	5 532	25 935
TOTAL	129 999	-	28 991	101 008

Créances et dettes d'exploitation :**Créances**

Rubrique	31.12.2021	31.12.2022	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans
Créances nées d'opérations d'assurance directe	3 026 071	1 368 645	1 368 645	-
Créances nées d'opérations de réassurance	189 670	226 740	226 740	-
Personnel	-	-	-	-
Débiteurs divers	92 764	600 360	600 360	-
TOTAL	3 308 505	2 195 745	2 195 745	-

Dettes

Rubrique	31.12.2021	31.12.2022	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	711 333	650 952	650 952	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	123 010	1 236 933	1 236 933	-
Autres emprunts et dépôts espèces locataires	26 044	26 044	26 044	-
Personnel	118 517	127 192	127 192	-
Etats, organismes Sécurité Sociale	355 403	263 595	263 595	-
Créditeurs divers	652 191	655 604	655 604	-
TOTAL	1 986 498	2 960 320	2 960 320	-

Compte de régularisation actif et passif :**Actif**

Rubrique	31.12.2021	Augm.	Dimin.	31.12.2022
Intérêts et loyers courus et non échus	6 736	6 628	6 736	6 628
Frais acquisition reportés	411 547	-	102 137	309 410
Charges constatées d'avance	14 669	10 634	14 669	10 634
TOTAL	432 952	17 262	123 542	326 672

Passif

Rubrique	31.12.2021	Augm.	Dimin.	31.12.2022
Amortissements des diff. sur les prix de remboursement	4 840	961	-	5 801
TOTAL	4 840	961	-	5 801

COMPTE DE RESULTAT

Primes acquises :

Ventilation des primes acquises	2021	2022
Primes émises	21 714 130	20 119 540
Frais et accessoires émis	1 004 587	1 002 552
Variation des primes acquises non émises	26 700	10 750
Variation des primes à annuler	- 10 890	- 37 230
Variation des primes non acquises	598 722	972 106
TOTAL des primes acquises	23 333 249	22 067 718

Primes cédées :

Ventilation des primes cédées	2021	2022
Primes émises	21 714 130	2 119 540
Frais et accessoires émis	1 004 587	1 002 552
Variation des primes acquises non émises	26 700	10 750
Variation des primes à annuler	- 10 890	- 37 230
Variation des primes non acquises	- 598 722	972 106
TOTAL des primes cédées	23 333 249	22 067 718

Sinistres :

Brut

Charges de sinistres	2021	2022
Prestations et frais payés	12 004 432	11 451 018
Charges des provisions pour sinistres	- 581 989	3 875 514
Autres charges de gestion	796 097	799 349
TOTAL des charges de sinistres	12 218 539	16 125 881

Cessions

Charges de sinistre cédées	2021	2022
Prestations et frais payés	12 004 432	11 451 018
Charges des provisions pour sinistres	- 472 940	3 889 188
TOTAL des charges de sinistres	11 531 491	15 340 206

Ventilation par destination des frais généraux et des dotations :

	2021	2022
Frais de sinistres	796 097	799 349
Frais d'acquisition	3 141 279	3 211 156
Frais d'administration	1 527 327	1 630 703
Autres charges techniques	355 274	358 419
TOTAL	5 819 977	5 999 627

Ventilation des produits et charges de placements :

Produits	2021	2022
Revenus des placements	265 623	257 490
Profits de réévaluation	1 302	1 302
Profits de réalisation sur valeurs mobilières	49 215	23 825
Intérêts bancaires et Prêts	2 458	2 674
Reprise sur provision pour dépréciation	52 502	9 378
	371 099	294 668
Charges		
Frais externes de gestion sur immeubles, sur titres	3 450	1 297
Frais internes de gestion sur placements	29 439	28 311
Perte sur cession valeurs mobilières	47 111	13 294
Amortissement des différences de prix de remboursement	961	961
Amortissements immeubles et dotation provision pour dépréciation placements	43 706	46 056
Dotation provision pour dépréciation durable	17 508	67 669
TOTAL	142 175	157 589

Détail des produits et charges exceptionnels

Produits	2021	2022
Cession matériels mobiliers et informatiques	340	540
Cession portefeuille agent	5 370	3 881
Rbt sin DDE appartement 5 ^{ème} étage		1 749
Subvention pour Covid	760	-
TOTAL	6 470	6 170

Charges	2021	2022
VNC des immobilisations cédées	-	335
Rachat portefeuille agent	-	-
TOTAL	-	335

Ventilation des charges de personnel :

Nature	2021	2022
Salaires bruts (hors intéressement)	621 633	694 621
Charges sociales	249 922	270 804
Taxes sur salaires	74 184	81 787
TOTAL	945 739	1 047 212

En 2022, les salariés ont pu bénéficier de 348 heures de formation (formations obligatoires DDA incluses).

Effectif	2021	2022
Cadres	5	5
Employés	13	13
TOTAL effectif moyen	18	18

	2021	2022
Commission d'assurance directe	3 855 712	3 869 297

Evaluation des 3 derniers exercices de la charge des sinistres et des primes acquises

	Année de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
2020	9 786 008	9 889 043	5 838 983	-	-
Sinistres payés	3 872 652	3 529 748	8 986 845	-	-
Provisions au 31.12	13 658 660	13 418 791	14 825 828	-	-
Charges de sinistres	21 274 303	20 840 948	23 060 388	-	-
Primes acquises	64.21%	64.39%	64.29%	-	-
% S/P				-	-
2021	10 205 901	10 666 797	9 586 495	6 046 953	-
Sinistres payés	3 491 386	1 642 027	4 885 622	9 410 946	-
Provisions au 31.12	13 697 287	12 308 824	14 472 117	15 457 899	-
Charges de sinistres	21 274 303	20 840 948	23 060 388	23 333 249	-
Primes acquises	64.39%	59.06%	62.76%	66.25%	
% S/P					
2022	10 967 446	10 912 029	10 701 517	9 819 988	6 015 110
Sinistres payés	2 992 613	663 638	5 409 721	4 429 613	9 787 294
Provisions au 31.12	13 960 059	11 575 667	16 111 238	14 249 601	15 802 404
Charges de sinistres	21 274 303	20 840 948	23 060 388	23 333 249	22 067 718
Primes acquises	65.62%	55.54%	69.87%	61.07%	71.61%
% S/P					

NOTES :



Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables

Siège Social : 6 bd de l'Europe B.P. 3169 – 68063 MULHOUSE CEDEX – Tél. 03 89 35 49 49 – malj.fr

Entreprise régie par le code des assurances. Fondatrice du Groupe des Assurances Mutuelles de l'Est (GAMEST)